

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	30
Membres représentés	4
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Gabriel GREZE
Date de la convocation des conseillers	5 Février 2025
Date de l'affichage de la convocation	5 Février 2025



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie CURCIO, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK (**arrivée à 19h17**), Madame Fatima MENZEL, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA Monsieur Gérard CHOLLET, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Monsieur Hassan FERRE, Madame Sylvie MUNDVILLER, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir Monsieur Gabriel GREZE
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD
Madame Emma ABREU donne pouvoir à Madame Danièle KAMENI,

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

Objet : Mise en œuvre du processus dérogatoire de promotion interne des personnes en situation de handicap

Le Conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 93,
- Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Vu le tableau des emplois et des effectifs ;
- Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 23 janvier 2025,
- Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 3 Février 2025,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'approuver la mise en œuvre du processus dérogatoire de promotion interne des personnes en situation de handicap.

Article 2 : D'ouvrir au détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure à celle détenue par les futurs candidats.

Article 3 : De constituer le jury, nommée commission de promotion des fonctionnaires en situation de handicap, comme suit :

- de l'autorité territoriale et/ou de son représentant, agent d'un cadre d'emplois de niveau équivalent ou supérieur au cadre d'emplois de détachement,
- d'une personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- d'une personne du service des ressources humaines.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

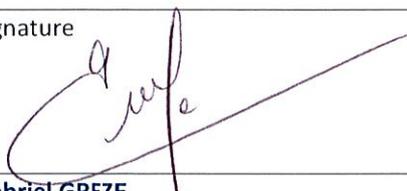
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Gabriel GREZE Secrétaire de séance